



Retard de paiement des charges

Par **Cliquot**, le **31/01/2019** à **15:00**

Bonjour ,

Je rencontre actuellement de difficultés financières et j'ai un retard de paiement de mes charges...mon syndic me menace de m'envoyer

un commandement à payer.

Que puis je faire?

merci d'avance pour votre réponse

Par **SMFM**, le **31/01/2019** à **15:34**

Bonjour, Contactez au plus vite votre syndic en lui expliquant vos actuelles difficultés financières et votre volonté de trouver une solution pour votre problème. Vous pouvez demander un étalement des charges à payer. Il vaut mieux trouver une solution à l'amiable qu'un début de procédure judiciaire. Tout le monde est gagnant.

C'est le rôle du syndic de régler les impayés mais les procédures sont différentes selon les cas. et quand les gens sont de bonne foi, il peut faire preuve de compréhension.

Bon courage.

SMFM

Par **youris**, le **31/01/2019** à **17:30**

bonjour,

je nuance la réponse précédente SMFM, le syndic n'a aucune obligation d'accepter un étalement des charges et d'ailleurs, il n'en a pas le pouvoir, ce n'est pas le syndic qui va payer sur ses fonds propres les factures de la copropriété en attente et sachant qu'il n'y a pas de solidarité entre les copropriétaires.

SMFM a écrit " C'est le rôle du syndic de régler les impayés " , non, un des rôles essentiels du syndic est justement le recouvrement des charges, il peut saisir la justice sans l'accord de l'A.G.

Il faudrait quelle somme représente les charges impayées de cliquot.

salutations